



## LA TUTELLE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : L'ANALYSE ET CONTRÔLE DES BUDGETS ET DES COMPTES FINANCIERS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

### Éléments de contexte :

Les préfets de département et de région sont chargés de la tutelle des établissements du réseau des Chambres d'agriculture. L'approbation des budgets et des comptes financiers des Chambres est un des aspects essentiels de l'exercice de cette tutelle.

Cette mission s'exerce dans un contexte :

- d'évolution du périmètre d'action des Chambres d'agriculture ;
- d'évolution du réseau Chambres d'agriculture, engagé dans une démarche de mutualisation et de fusion (renforcement de l'échelon régional, création de services communs, création de chambres interdépartementales..) ;
- de l'obligation faite aux préfets de faire appliquer la réglementation budgétaire, financière et comptable des chambres d'agriculture ;
- d'évolution des règles de la comptabilité publique (décret GBCP du 7 novembre 2012).

### Objectifs :

La formation associe formation théorique et formation pratique (cas concret). Elle doit permettre aux agents:

- de connaître le contexte de la "tutelle" des chambres d'agriculture ;
- d'aider à l'exercice du contrôle de légalité des délibérations des Chambres ;
- de connaître les modalités d'adoption, approbation et de transmission des actes et des budgets prévisionnels et des comptes financiers ;
- de connaître les documents constituant le budget et compte financier ainsi que les délibérations afférentes ;
- d'être en mesure d'extraire les principales données d'un budget prévisionnel et d'un compte financier ;
- d'être en capacité de réaliser une analyse financière de base à l'aide des principaux indicateurs et ratios de gestion ;
- de préparer au contrôle des budgets et comptes financiers.

### Public concerné :

Agents des services déconcentrés (DRAAF, DAAF, DDT et Préfectures) ayant en charge la tutelle institutionnelle et financière des Chambres d'agriculture.

### Contenu proposé :

1. Introduction du cadre général
2. Présentation des budgets primitifs et modificatifs
3. Analyse des budgets primitifs ou modificatifs
4. Présentation du compte financier
5. L'analyse du compte financier
6. Les actualités du réseau des Chambres .

### Intervenants :

(DGPE/DGPAC/SDGP) / (DGPE/SCPE/SDPE/BDA)

### Durée :

**3 jours**

### Nombre de participants maximum :

**15 participants**

### Responsable pédagogique :

Nathalie ESTEBANEZ, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 15.

### Responsable administratif :

Mail [nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr](mailto:nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr)

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

**Information :**

Mail [martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr)  
Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>  
Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)  
Mail : [formco.infoma@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr)

**Frais d'inscription :**

363,00 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

**Code RnoiRH formation :**

**NINAGU0004**